

Date : 23/09/10

## L'expertise de Valtech sur la contractualisation agile

Valtech organise le premier atelier de réflexion sur le thème de la contractualisation agile En réunissant clients, juriste, intégrateurs et experts des méthodes agiles afin de réfléchir sur l'adaptation des contrats à ces nouveaux modes de collaboration Paris, le 30 Juin 2010.

Avec l'intérêt croissant des entreprises pour l'utilisation des Méthodes Agiles dans les projets IT, il est devenu nécessaire de faire évoluer les contrats classiques en contrats eux aussi « agiles », adaptés à ces nouvelles pratiques d'ingénierie et méthodes de collaboration. Outil juridique indispensable et obligatoire pour encadrer les projets IT, le contrat ne doit pas être perçu comme un frein, mais comme un vecteur administratif et juridique destiné à accompagner les différentes parties et renforcer la mise en œuvre concertée des méthodes agiles dans le but de réussir le projet.

Un atelier permettant de recueillir les attentes de chaque intervenant Précurseur dans les Méthodes Agiles, Valtech a été le premier prestataire à mettre en place la « contractualisation agile » dans ses projets IT. Si jusqu'à présent la confiance des clients envers la société a permis l'acceptation de ses contrats, il s'agit aujourd'hui de « standardiser » la contractualisation agile en fonction des exigences et des attentes de chacun, et de proposer au marché de nouvelles méthodes rédactionnelles. Valtech a ainsi organisé un atelier pour identifier les évolutions à apporter aux contrats actuels tout en répondant aux exigences opérationnelles des projets IT.

De manière traditionnelle, le contrat IT est à la fois le théâtre d'un rapport de forces entre le client et le prestataire, ainsi que la « règle du jeu » du projet, derrière laquelle chaque partie se retranchera en cas de difficulté. Dès lors, dans un contexte « Agile », comment concilier les exigences métier et budgétaires du client avec les contraintes opérationnelles et financières du prestataire ? Comment faire collaborer les équipes du client et du prestataire autour d'un projet qui évolue au cours de son développement ? Comment transcrire juridiquement ces différents éléments, permettant de rassurer et protéger client et prestataire dans un même objectif de réussite du projet ? Comment faire adhérer les différents services (métier, achat, juridique, IT) concernés à ce nouveau type de collaboration ?

## Évaluation du site

Ce site s'adresse aux professionnels des hautes technologies. Il leur propose un fil d'actualité, un agenda des événements, les dernières nominations ainsi qu'une newsletter.

**Cible**  
Professionnelle

**Dynamisme\* : 7**  
\* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

Autant de points abordés lors de cette rencontre, comme l'évoquent Nathalie Lopez-Saussier, DGA et responsable de l'offre Agile de Valtech Technology à Paris et Maître Thomas **Beugrand**, avocat au cabinet **Staub & Associés**, en charge notamment des contrats IT, et en particulier de la réflexion du Cabinet sur la mise en œuvre des Méthodes Agiles. La diversité des intervenants de l'atelier a permis d'identifier certaines divergences inhérentes à la position de chacun, client/prestataire, ou à sa fonction, technique/juridique.

Nonobstant cette pluralité initiale des points de vue, tous les intervenants se sont accordés sur plusieurs points à intégrer dans les contrats agiles selon deux grands axes : les nouveaux concepts à introduire, et les anciens dogmes à relativiser.